

Site inscrit

Date de protection : 20 août 1976 ~ Superficie : 5,4363 ha

Village ancien de Rodemack situé à l'intérieur de l'enceinte fortifiée

Rodemack

Encore entouré de 700 mètres de remparts datant du XV^{ème} siècle, le village a conservé de nombreux témoignages de son passé médiéval : la porte fortifiée de « Sierck », construite par les villageois eux-même au XIV^{ème} siècle, les tours jumelles de « Boncour » et de « Barbacane », le « Petit château », ou « Maison des baillis ».



Domaine de l'abbaye allemande de Fulda au IX^{ème} siècle, puis de l'abbaye d'Echternach au X^{ème} siècle, cette bourgade appartient de 1190 à 1492 à la famille des seigneurs de Rodemack. Ceux-ci se virent confisquer l'ensemble de leurs possessions au profit des margraves de Bade, qui gouvernèrent le fief de Rodemack jusqu'à la Révolution. Occupée successivement par les Français et les Espagnols, la cité devint officiellement française en 1763. Dès le XIII^{ème} siècle, le château devint une importante forteresse et les murs d'enceinte furent construits en 1483.

De nos jours, une promenade a été aménagée qui permet de découvrir les six cents mètres

de remparts. La promenade dans les petites rues du village permet de découvrir les maisons de bourgeois de type urbain voisinant avec un habitat rural. Au détour des ruelles étroites, on découvre un authentique pressoir ou un vieux lavoir. Place de la Fontaine, le Bildstock date du XV^{ème} siècle. Le fût de style gothique flamboyant est couronné d'un panneau-retable octogonal représentant le Christ entouré de Marie et de Saint Jean. Le long des remparts, un jardin médiéval composé de plantes vivrières a été aménagé. En prenant la montée du Château, à droite de la chapelle, on jouit d'un beau panorama sur Rodemack.



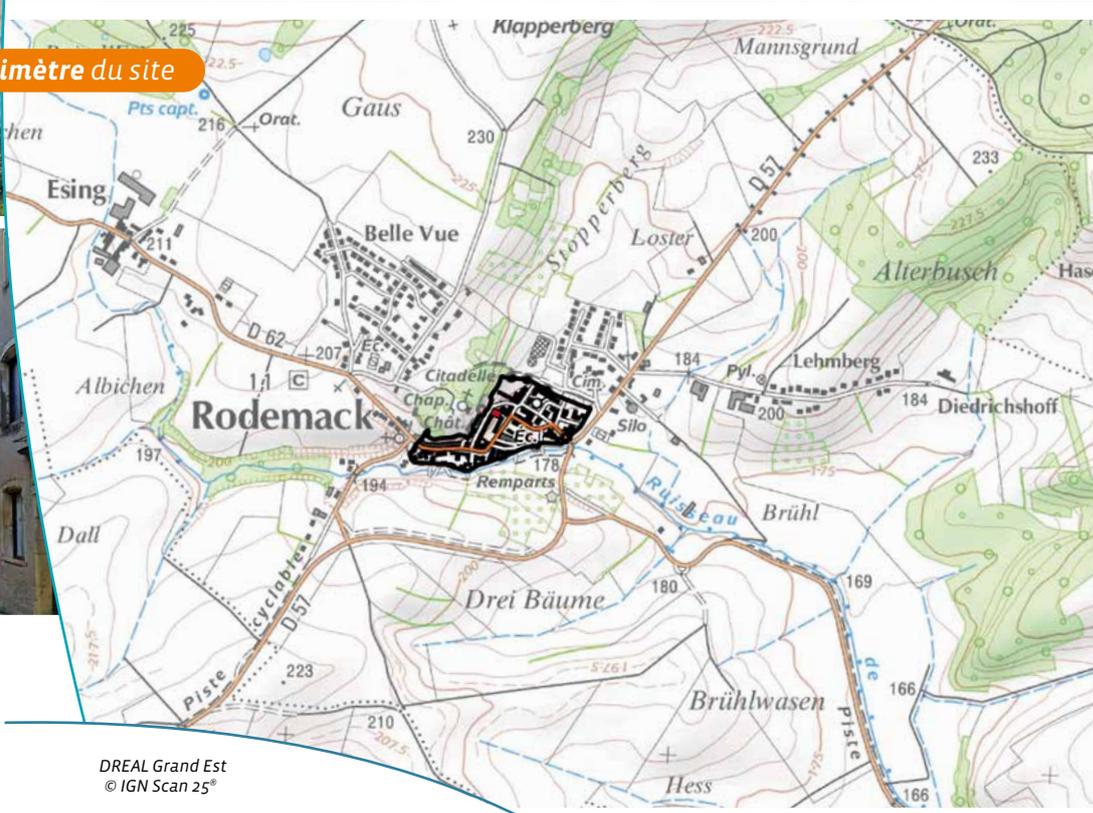
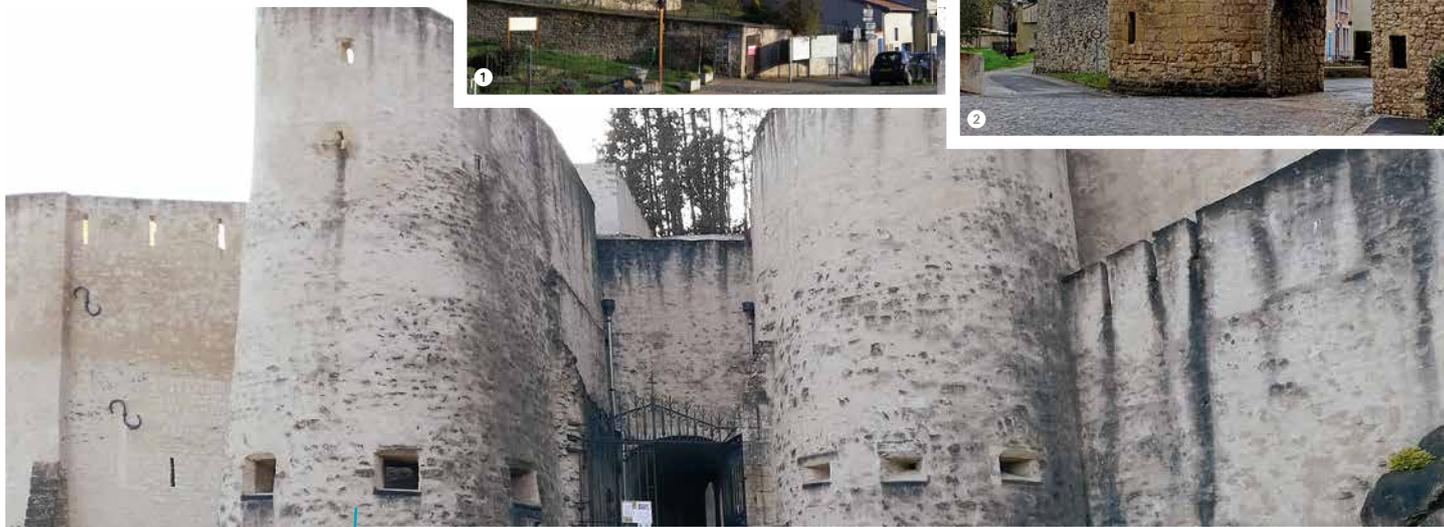
Vue du village

Critères de classement

→ Pittoresque, historique



Village ancien de Rodemack situé à l'intérieur de l'enceinte fortifiée



Périmètre du site

1 ~ Remparts

2 ~ Porte de Sierck

3 ~ Tours Jumelles

4 ~ Ruelle du village

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

- Le village médiéval est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.
- Les restes de l'ancien château fort et les vestiges des anciennes fortifications sont classés au titre des Monuments Historiques.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63